



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 12303

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la sécurité des stades de football, dans notre pays. En effet, après le drame du Heysel et tout récemment celui de Sheffield, une nouvelle fois le problème de la sécurité des équipements de ces terrains de football est posé. Comme la ville de Nîmes l'a récemment expérimenté, des barrières métalliques spéciales « anti-panique » s'ouvrant sur le terrain peuvent s'avérer indispensables pour prévenir de tels drames. Il serait nécessaire que les pouvoirs publics engagent une opération nationale de contrôles des conditions de sécurité et participent financièrement, aux côtés des collectivités locales et des fédérations, aux réaménagements de sécurité. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le drame qui a endeuillé, récemment, le monde du football a incité le Gouvernement à rechercher des solutions tendant à minimiser les risques encourus lors des manifestations nationales ou internationales qui attirent un public nombreux. Fort des enseignements des derniers championnats d'Europe des nations de 1984, qui se sont déroulés de manière satisfaisante, le Gouvernement entend étudier avec le mouvement sportif et systématiser les nouveaux dispositifs suivants : mise en place d'un périmètre de sécurité aux abords des stades permettant le filtrage des seuls possesseurs de billets ; contrôle plus strict de la billetterie avec possibilité de ne pas atteindre la capacité maximum du stade ; séparation des supporters de chaque camp ; incitation au remplacement des places debout par des places assises et numérotées ; mise à l'étude de dispositifs d'ouverture automatique pour l'évacuation des spectateurs, tant au niveau des grilles de protection de l'aire de jeu que des issues du stade ; enfin, la coordination des services d'organisation de sécurité et de secours à l'intérieur et à l'extérieur du stade sera renforcée.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12303

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2000